

Accompagnement des bénéficiaires du RSA en grande précarité

Bilan d'activité 2019
Mars 2020



WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.2 Compositions familiales	4
2.3 Ages	4
2.4 Origine géographique	5
2.5 Evolution des modes d'habitat	5
2.6 L'insertion professionnelle	6
2.7 Les modes de sorties	6
3. Evènements marquants	7
4. Problématiques rencontrées	7
4.1 La difficulté de maintenir le lien	7
4.2 Favoriser l'adhésion malgré le cadre de la mesure	8
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	8
6. Environnement, réseau, partenariat	10
7. Plan d'actions	11

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ➔ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants :
 - ✖ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.
- ➔ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement :
 - ✖ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor.
- ➔ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions :
 - Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, ils proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonne le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
 - Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile ;
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public, équipe mobile intervenant sur l'agglomération Briochine ;
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - **L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés vers une resocialisation et une autonomie financière, et vers une orientation sur les dispositifs de droits communs.

Les missions de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA :

Accompagner les personnes vers un processus de reconstruction, de resocialisation en s'appuyant sur un **contrat d'engagement réciproque** signé entre le Conseil Départemental, la personne et le référent.

Evaluer la situation de la personne dans les domaines de l'hébergement, la santé, l'alimentaire, le vestimentaire et l'accès aux droits.

Favoriser les démarches de recherche et/ou de maintien dans le logement, l'emploi, la formation...

Permettre l'aide à la **consolidation de ses droits**, et à ses devoirs de citoyen.

Accompagner la personne dans l'expression de son mal être et de ses problèmes de santé pour favoriser des relais vers les professionnels du soin.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2019, **36 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé RSA**, donnée stable par rapport aux années précédentes.

Parmi ces 36 personnes, 20 bénéficiaient déjà d'un accompagnement en 2018 et **16 ont été orientées en 2019** :

- 12 situations orientées par le Rond-Point d'Adalea (Boutique Solidarité, ASEP et 115) puis validées par le Conseil Départemental,
- 4 par le Conseil Départemental (13 en 2018, 18 en 2017),
- Pas de situations orientées par le CCAS de St Brieuc en 2019 (1 en 2018).

	2019	2018	2017	2016
Hommes	27	25	32	31
Femmes	9	11	10	4
TOTAL	36	36	42	35

Même si les hommes demeurent majoritaires (75%), la part de femmes est en augmentation depuis trois ans.

2.2 Compositions familiales

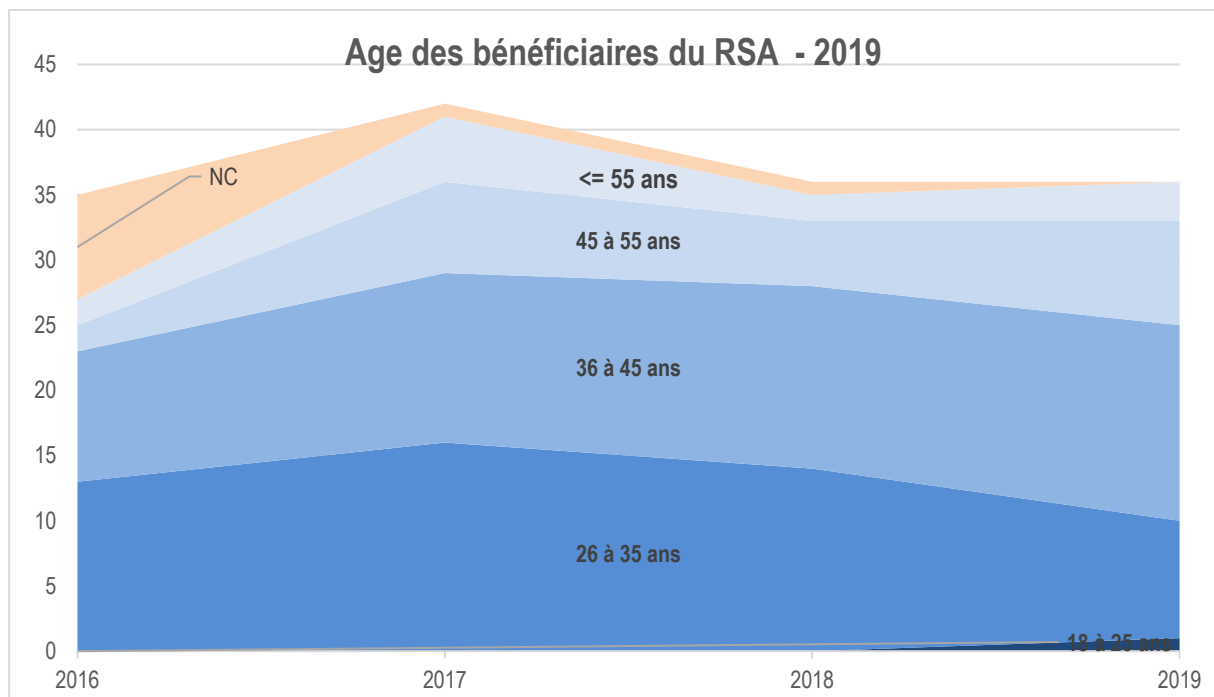
	2019	2018	2017	2016
Hommes seuls	27	25	32	31
Femmes seules	9	11	10	4
TOTAL	36	36	42	35

L'ensemble des personnes accompagnées vit seul, aucune ne vit en couple. Les personnes en grande précarité sont souvent isolées.

2.3 Age

	2019	% 2019	2018	2017	2016
18 à 25 ans	1	3%	0	0	0
26 à 35 ans	9	25%	14	16	13
36 à 45 ans	15	42%	14	13	10
45 à 55 ans	8	22%	5	7	2
<= 55 ans	3	8%	2	5	2
NC	0	0	1	1	8
TOTAL	36	100%	36	42	35

La moyenne d'âge des personnes accompagnées a tendance à s'accroître ces dernières années (41 ans en moyenne en 2019 contre 38 ans en 2018), même si le service peut également accompagner des personnes très jeunes (moins de 25 ans).



2.4 Origine géographique

	2019		2018	2017	2016
St Brieuc	33	92%	34	40	35
St Brieuc Armor Agglomération	3	8%	2	1	0
Département 22	0	0%	0	1	0
Autre	0	0%	0	0	0
Total	36	100%	36	42	35

Les personnes accompagnées sont majoritairement originaires de St Brieuc (92%). Les services et aides apportés sont plus nombreux que dans d'autres villes du département et les personnes semblent trouver des réponses adaptées à leurs besoins : parc logement, services sanitaires.... De plus les difficultés de mobilité ne favorisent pas un éloignement de l'agglomération (pas de moyen de locomotion).

24 personnes accompagnées (soit 67%) sont domiciliées à Adalea, 50 rue de la Corderie (en augmentation, 61% les deux années précédentes), et 3 (8%) au CCAS.

2.5 Evolution des modes d'habitat

	En début d'accompagnement	% 2019	En fin d'année	% 2019
Rue, squat, véhicule, cabane	19	53%	16	44%
Hébergement d'urgence : ALT d'urgence, Trait d'Union...	1	3%	1	3%
Hôtel - Hybritel	0	0%	0	0%
SIAO (CHRS, ALT, place de stabilisation, Maison Relais)	1	3%	4	11%
Hébergé chez un tiers/ famille	10	28%	8	22%
Logement privé	4	11%	5	14%
Logement public	1	3%	1	3%
Autres : hospitalisation, incarcération, décès ou non communiqué	0	0%	1	3%
TOTAL	36	100%	36	100%

	2019		
	En début d'accompagnement	2019%	En fin d'année
Rue, squat, véhicule, cabane	19	53%	16
Hébergement d'urgence : ALT d'urgence, Trait d'Union...	1	3%	1
Hôtel - Hybritel	0	0%	0
SIAO (CHRS, ALT, place de stabilisation, Maison Relais)	1	3%	4
Hébergé chez un tiers/ famille	10	28%	8
Logement privé	4	11%	5
Logement public	1	3%	1
Autres : hospitalisation, incarcération, décès ou non communiqué	0	0%	1
TOTAL	36	100%	36

Les différents types d'habitat permettent d'avoir une vision du mode de vie des personnes accompagnées.

En début d'accompagnement, **19 personnes étaient sans domicile fixe, soit 53% (en augmentation constante par rapport aux années précédentes : 44% en 2018, 40% en 2017, 37% en 2016)**. Les personnes accompagnées par le service sont de plus en plus en situation de grande précarité.

Néanmoins on constate une légère baisse du nombre de personnes sans domicile fixe entre le début de l'accompagnement et la fin de l'année, mais la part des personnes en situation d'urgence ou de sans abris reste malgré tout proche de la moitié.

Apporter une réponse en termes de stabilité de logement reste complexe et représente une large part du travail d'accompagnement. 17 personnes accompagnées en 2019 ont ainsi réalisé une demande SIAO, et 7 un dossier DAHO/ DALO.

2.6 L'insertion professionnelle

	En début d'accompagnement 2019	En fin d'année 2019	En début d'accompagnement 2018	En fin d'année 2018
Emploi en CDI	0	0	0	0
Emploi en CDD	0	0	0	1
Emploi en contrat aidé	0	1	0	1
Emploi en missions d'intérim	0	0	0	1
En formation	0	0	0	0
Sans emploi	36	35	36	33
TOTAL	36	36	36	36

La totalité des personnes accompagnées par le service sont sans emploi. La plupart d'entre elles ne sont pas en capacité d'être dans une démarche d'insertion professionnelle au regard de leur problématique de santé. A noter également que seules 3 personnes ont le permis de conduire, soit 8% des personnes accompagnées, ce qui peut constituer un frein à la recherche d'emploi.

L'accès à l'emploi demeure toujours une difficulté.

2.7 Les modes de sortie

	Nombre 2019	% 2019	Nombre 2018	% 2018
Par les ressources	2	17%	4	22%
AAH	0	0%	1	6%
CDD ou contrat aidé	1	8%	2	11%
Intérim	0	0%	1	6%
Retraite	1	8%	0	0%
Autres motifs	10	83%	14	78%

<i>Fin de la mesure d'accompagnement</i>	0	0%	2	11%
<i>Sans nouvelles depuis plus de 3 mois</i>	4	33%	3	17%
<i>Changement de département/ déménagement</i>	0	0%	3	17%
<i>Autre accompagnement (CUI - place de stabilisation - CHRS)</i>	4	33%	6	33%
<i>Entrée en formation qualifiante</i>	0	0%	0	0%
<i>Incarcération sup. à 12 mois</i>	1	8%	0	0%
<i>Décès</i>	1	8%	0	0%
<i>Ne relève plus d'un accompagnement renforcé</i>	0	0%	0	0%
TOTAL des sorties	12	100%	18	100%

12 personnes sont sorties du dispositif d'accompagnement en 2019. Les motifs principaux sont l'absence de nouvelles de la personne depuis plus de trois mois (dans ce cas, l'accompagnement RSA prend fin et un bilan est rédigé), ou la mise en œuvre d'un autre accompagnement (entrée en CHRS, en place de stabilisation...). Un tuilage est possible le temps de l'adaptation de la personne. L'augmentation du nombre de sorties par l'absence de nouvelles de la personne depuis plus de trois mois s'explique certainement par la précarisation des personnes accompagnées.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

3.1 Journée inter régionale « Accompagnement social, quelle ambition pour demain ? »

Le 21 mai 2019, l'équipe a pu participer à une journée inter régionale organisée par la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) sur la thématique « l'Accompagnement social : quelle ambition pour demain ? ». Cette journée a permis d'aborder différentes thématiques :

- Les évolutions de l'accompagnement social et les enjeux à venir,
- Nouvelles compétences, nouvelles modalités d'accompagnement, nouveaux publics... quels impacts pour les acteurs de la solidarité ?
- Aller vers : l'accompagnement au plus près des personnes en situation d'exclusion



3.2 Formation « Approches des pathologies mentales : conduites à tenir, positionnement à adopter »

Les 3 et 4 septembre 2019, les équipes ont pu participer à une formation concernant les « pathologies mentales : conduites à tenir, positionnement à adopter ».

Cette formation a permis de :

- Différencier les différentes pathologies mentales : connaître les comportements et les troubles associés,
- Ajuster sa relation/sa communication en fonction de la personne, de ses besoins, de ses limites.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

4.1 La difficulté de maintenir le lien

La mesure d'accompagnement renforcée RSA est proposée par le Conseil Départemental aux personnes bénéficiaires du RSA en grande précarité. La personne s'engage en signant un Contrat d'Engagement Réciproque qui est élaboré conjointement entre la personne et le référent social. Il définit les difficultés à résoudre et pose les objectifs de l'accompagnement (social, santé, logement, budget, emploi...) La mesure pose également le cadre de l'intervention : des rendez-vous réguliers.

La personne accompagnée s'inscrit dans cette démarche, mais venir aux rendez-vous peut rester difficile. Le référent social met alors tout en œuvre pour favoriser la rencontre. Il est souvent à l'initiative des rendez-vous. Il va régulièrement relancer la personne par téléphone ou par courrier. A chaque entretien, il va fixer la date du rendez-vous suivant et le lui notifier par écrit... Et pourtant, il est fréquent que la personne ne vienne pas.

Plusieurs éléments de réponse sont possibles : l'oubli tout simplement, la perte du courrier stipulant le rendez-vous, des occupations ou préoccupations considérées comme plus importantes, un départ momentané de St Brieuc, un contexte difficile où la personne préfère éviter de « se confronter » au référent social ou encore des raisons matérielles. En effet, la plupart des usagers viennent à pied, car ils ne peuvent se déplacer en bus : soit parce qu'ils ont leur domiciliation à Adalea et ne peuvent bénéficier du tarif social du CCAS, soit parce qu'ils possèdent un chien.

L'entretien peut être vécu comme une contrainte, ou un véritable soutien. Seule une relation de confiance instaurée dans le temps permettra de conserver le lien qui unit le bénéficiaire au référent social et instaurer ainsi une régularité des rendez-vous.

4.2 Favoriser l'adhésion malgré le cadre de la mesure

D'avantage qu'une obligation d'être accompagnée, la relation de confiance établie dans le cadre de l'accompagnement renforcé RSA va permettre de rechercher l'adhésion de la personne.

La mise en confiance de la personne accompagnée nécessite de la compréhension, de l'empathie, de l'adaptation, de la tolérance, de l'acceptation... Mais comment créer cette relation et la conserver tout en posant un cadre pouvant être vécu comme contraignant ? Certaines personnes semblent avoir compris le jeu social et donnent l'image ou le discours que le travailleur social « veut » entendre. Comment faire évoluer leur point de vue pour qu'ils profitent de cette opportunité qu'est la mesure d'accompagnement renforcé ? Comment faire comprendre que l'accompagnement est un levier et pas uniquement une signature sur une feuille d'émargement pour justifier de la volonté d'être accompagné, et continuer ainsi de percevoir le Revenu de Solidarité Active ?

L'accompagnement est souvent sur le fil. Une proposition ou une question ressentie comme trop intrusive, une contrainte considérée comme trop importante, une contrariété, un contexte tendu, un sujet délicat, un mot plus haut que l'autre... et la personne peut mettre fin brutalement à un entretien et ne plus revenir.

La collaboration avec les autres services d'Adalea, la proximité de l'accueil de jour et le service de domiciliation, les maraudes de l'Action Sociale sur l'Espace Public ou le 115, permettent de conserver le contact entre la personne et l'association, et ainsi conserver ou renouer le lien entre la personne et le référent social.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES

Ce témoignage a été recueilli avec l'accord de la personne

Monsieur X a bénéficié dans le cadre du Revenu de Solidarité Active d'un accompagnement social renforcé à partir de février 2019. C'est une personne afghane arrivée en France au cours de l'année 2018. M. bénéficie d'une protection subsidiaire ; titre de séjour d'un an « *vie privée et vie familiale* ».

Monsieur a tout d'abord été connu par les autres services de l'association Adalea (accueil de jour et ASEP) car il était dans une situation d'errance. Un travailleur social de l'accueil de jour l'a aidé à percevoir le RSA et l'a orienté au vue de sa situation (*via* une fiche de prescription) vers l'accompagnement social renforcé RSA de l'association.

Au début de l'accompagnement, Monsieur était pris en charge régulièrement par le numéro d'urgence sociale (115), il bénéficiait d'une place dans un hébergement d'urgence sur Saint-Brieuc. Je ne possédais pas d'informations supplémentaires sur sa situation. Les entretiens individuels étaient compliqués du fait de la barrière de la langue.

Afin d'aider M. à accéder à ses droits, j'ai travaillé avec un réseau d'acteurs présents sur Saint-Brieuc (CIMADE, Coallia, CLPS...) et contacté des partenaires (Trait d'Union, EMPP...) pour connaître son parcours en France. Coallia m'a informé que Monsieur était hébergé en Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asiles (CADA) sur Saint-Brieuc jusqu'août 2018. Ensuite, Monsieur a été à Guingamp pour suivre une formation au CLPS : il était hébergé dans une chambre universitaire ; mais M. est revenu sur Saint-Brieuc avant l'issue de sa formation.

En CADA, une demande en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) avait été réalisée en juin 2018. Après contact avec l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), j'ai appris que celle-ci avait été suspendue car elle n'avait pas été relancée depuis août 2018. J'ai constaté que cette dernière date correspondait à la fin d'un accompagnement social pour M. et la dégradation progressive de sa situation. En octobre 2018, M. avait réalisé une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO 22 mais qui a été refusée au titre d'une orientation en CPH.

En centralisant toutes les informations et en échangeant avec chaque interlocuteur, j'ai remarqué que nous soulevions tous des inquiétudes concernant la santé de Monsieur. En effet, il pouvait avoir certains comportements (état de « sidération », perte temporaire de repères spatio-temporels, consommation de produits psychotropes...) pouvant interroger sur des traumatismes vécus et/ou des troubles cognitifs.

Ce travail de collecte de données m'a permis de pouvoir envisager et ajuster des axes d'accompagnement en prenant en compte cette personne dans sa globalité (son histoire de vie, son parcours migratoire, ses capacités, ses fragilités...).

J'ai réalisé ensuite des entretiens avec l'aide d'interprètes. Dans un premier temps, j'ai expliqué le RSA et l'accompagnement social proposé. M. a ainsi pu être acteur de l'accompagnement en s'exprimant sur ses envies, et en décidant des démarches qu'il souhaitait continuer ou entreprendre. Ces échanges ont créé un lien de confiance : M. m'a repéré comme sa référente sociale.

Grâce à l'interprétariat, j'ai appris à connaître M. : il est venu seul en France après un parcours migratoire d'un an. Sa famille vit en Iran de manière irrégulière.

M. a souhaité qu'on relance la demande CPH. J'ai donc réalisé une note sociale à l'OFII pour expliquer sa situation. M. souhaitait finaliser sa formation au CLPS. J'ai donc pris contact avec le CLPS pour qu'il puisse s'inscrire sur une prochaine session. Concernant la santé, M. a refusé de rencontrer un professionnel de santé ou une psychologue.

Par la suite, M. a eu une orientation au CPH de Brest. M. a accepté la proposition malgré une appréhension de quitter la ville de Saint-Brieuc, ville où il a ses repères.

Les personnes accompagnées par le dispositif RSA de l'association Adalea sont des personnes françaises en situation de précarité ayant un parcours de vie complexe, rythmées par des ruptures familiales, professionnelles, de soins... Ils connaissent ou vivent dans la rue et peuvent consommer des produits psychotropes. Ils ont des difficultés à réaliser des démarches sur le long terme.

Le flux migratoire actuel sur le territoire français inscrit de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif RSA. Ces personnes ont un parcours de vie différent du fait de leur origine culturelle. Et pourtant, j'ai remarqué qu'il pouvait amener aux mêmes conséquences du fait de leur rupture avec leur pays d'origine et de la difficulté à s'intégrer dans le pays d'accueil.

L'accompagnement social renforcé proposé par le service RSA de l'Association Adalea a finalement été une réponse pour lutter contre la précarité et l'exclusion sociale de cette personne.

Malgré un accompagnement limité dans ses actions (dépendant de l'avancement des démarches) et dans le temps (mesure limitée à 18 mois renouvelable une fois), cet accompagnement a pu s'adapter aux besoins de la personne et apporter une aide dans la réalisation des démarches administratives nécessaires pour accéder à ses droits.

En plus de l'aspect personnel de cette situation, cette expérience interroge sur les services et les structures en charge d'assurer l'insertion sociale des personnes en marge, tels que les personnes ayant une protection par l'asile.

6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Nous sommes amenés à faire appel à un réseau aussi diversifié que les situations individuelles le demandent. Cependant, et compte tenu du mode d'accompagnement et du public concerné, le partenariat tend non pas à s'étoffer dans différents domaines mais plutôt à se « spécialiser » et à se renforcer en lien avec les problématiques citées qui sont : le logement et la santé.

PARTENAIRES DE TERRAIN EN LIEN AVEC LA SANTE	PARTENAIRES DE TERRAIN EN LIEN AVEC LE LOGEMENT
<p><u>En interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Point Santé <p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - EMPP (Equipe Mobile Précarité Psychiatrie) - Hôpitaux - Cliniques spécialisées - CAARUD - Médecins généralistes - Médecins spécialistes ... 	<p><u>En interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'orientation) - Le Pôle Hébergement Logement : CHRS, Place de stabilisation, ALT, Maison Relais. - Le dispositif Rond-point : Boutique Solidarité (gestion des ALT d'urgence), 115 et ASEP. <p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres d'hébergement urgence (Trait d'Union) - BSB - Hôtels - Propriétaires privés - RHJ Résidences Habitat Jeunes (l'Igloo et le marronnier) - Agences immobilières...

Ci-dessous, les autres structures et organismes avec qui nous travaillons en collaboration de manière régulière :

- Structures administratives : CAF, MSA, INICIAL, CPAM, MDPH, Trésor Public, CARSAT...
- Structures sociales : C.C.A.S, Maisons Du Département (M.D.D), Centres sociaux ...
- Structures d'insertion sociale et professionnelle : SPIP, ACI, Alter ...
- Les organismes de tutelles : ACAP, UDAF, APM 22.
- Structures et organismes liés à l'emploi : Pôle Emploi, Maison de l'emploi ...
- Associations caritatives : Secours populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur, Croix rouge, A.P.F...

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale anime le PARADS (Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux) de Saint-Brieuc. Ce dispositif vise à développer et renforcer les passerelles entre les acteurs. L'Association ADALEA est signataire de la convention PARADS et participe, en tant que membre, aux différentes actions proposées dans ce cadre.

7. PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER INNOVER COOPERER IMPLIQUER S'ENGAGER

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

	Rappel des perspectives pour 2019	Réalisations au 31 Décembre 2019	Perspectives pour 2020
Accompagner	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les relations de proximité avec le département pour le suivi des dossiers - Participer aux cellules d'orientation lorsque cela est possible 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un RDV au moins 2 fois/mois - Accueillir la personne / se présenter / présenter le service / présenter l'association - Accompagner la personne : attentes / besoins / priorités / autonomie... - Informer la personne sur ses droits et devoirs - Amener la personne à retrouver une place citoyenne dans différents domaines - Lecture des revues spécialisées - Lecture du bulletin de veille sociale interne - Mise à jour du livret d'accueil - Rencontre avec l'interlocutrice des dossiers Adalea de la MDD - Rencontre avec la cheffe de service MDD pour échanger sur les procédures 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler à la mise en œuvre des nouvelles procédures définies avec le CD en décembre 2019 - Travailler à l'accompagnement de nouveaux publics définis avec le CD en décembre 2019 - Mettre en œuvre un questionnaire de satisfaction auprès des personnes accompagnées
Innover			
Coopérer	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et développer le partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au comité de pilotage et aux sessions de formation du dispositif PARADS animé par le CCAS de St Brieuc (convention de partenariat signée) 	
Impliquer		<ul style="list-style-type: none"> - Participation des personnes à des temps qui leur sont dédiés : CCRPA / temps d'échanges sur la Boutique Solidarité / travail sur le livret d'accueil... 	